

ENVOI PAR COURRIEL DE LA DOCUMENTATION DU CARNET CALENDRIER



**Souhaitez-vous recevoir la documentation du carnet calendrier
par courriel au lieu de par la poste ?**

Inscrivez-vous à la liste d'envoi en balayant ce code QR
C'est simple, rapide et accessible.

DIFFUSION EN LIGNE



La diffusion en ligne des encans spécialisés dans les installations de la Coopérative des encans d'animaux du Bas Saint Laurent, de l'Encan Sawyerville et de Réseau Encans Québec est disponible sur le site extranet des producteurs de veaux d'embouche.

Pour faire une demande d'accès au site extranet, veuillez communiquer avec l'agence de vente veaux d'embouche par courriel à veaudembouche@upa.qc.ca.



AGENCE DE VENTE DES VEAUX D'EMBOUCHE

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 305
Longueuil (Québec) J4H 4G2
T: 450 679-0540, poste 8482 F: 450 442-9348
veaudembouche@upa.qc.ca

Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca



LE CIRCUIT DES ENCANS SPÉCIALISÉS de veaux d'embouche du Québec

Bonjour à tous,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le carnet calendrier du Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec (Circuit) pour la saison 2024-2025 dans lequel vous trouverez divers renseignements sur le mode de mise en marché.

Au courant de la dernière année, l'agence de vente a accompagné les producteurs afin d'implanter la vaccination du troupeau reproducteur pour la protection fœtale à leur régie, et ce, afin de répondre à la nouvelle exigence quant à la mise en marché des veaux d'embouche dans les encans spécialisés. Pour la saison 2024-2025, seuls les veaux d'embouche nés d'un troupeau reproducteur vacciné pour la protection fœtale seront autorisés dans les encans spécialisés. Les veaux d'embouche ne répondant pas à ces critères devront être commercialisés selon un autre mode de mise en marché.

Depuis quelques années, les producteurs de veaux d'embouche peuvent recevoir par courriel la documentation complète du carnet calendrier. Pour ce faire, il suffit de remplir un formulaire disponible à l'adresse www.surveymonkey.com/r/circuitve.

La production et l'envoi de ce carnet calendrier ont été rendus possibles grâce à la contribution de nos précieux commanditaires, soit Merck Santé animale, Attestra et Service Agricole de l'Estrie inc. Je tiens à les remercier pour leur précieuse collaboration et au nom du comité de mise en marché des veaux d'embouche (CMMVE), je vous souhaite une saison couronnée de succès.

Martin Drainville

Président

Comité de mise en marché des veaux d'embouche

Le 15 juillet 2024



Martin Drainville,
président
du CMMVE



Victor Drury,
vice président
du CMMVE



Félix Désaulniers,
membre du comité
de négociation veau
d'embouche (CNVE)



Christian Rousseau,
membre du CNVE



Philippe Alain,
représentant
des PBQ

VACCINATION DU TROUPEAU REPRODUCTEUR POUR LA PROTECTION FŒTALE

Compte tenu des connaissances actuelles, seuls les veaux d'embouche provenant d'un troupeau reproducteur vacciné pour la protection fœtale et selon l'un des deux scénarios de vaccination suivants seront autorisés aux encans spécialisés.

SCÉNARIO 1

- 1 Les veaux sont vaccinés avec un vaccin vivant modifié (VVM) après l'âge de 5 mois.
- 2 Les génisses sont revaccinées avec un VVM pour la protection fœtale (FP) au moins 1 mois avant la première saillie.
- 3 Les vaches du troupeau sont vaccinées en post partum avec un VVM FP ou un vaccin contre la diarrhée virale bovine (BVD) inactivé approuvé pour la FP et administré selon les directives de l'étiquette.
- 4 Une dose de rappel est administrée annuellement selon les directives de l'étiquette pour obtenir la FP.

SCÉNARIO 2

- 1 Les veaux sont vaccinés avec un VVM après l'âge de 5 mois.
- 2 Les génisses sont revaccinées avec un VVM FP au moins 1 mois avant la première saillie, puis revaccinées au cours du deuxième trimestre de gestation avec un vaccin contre la BVD inactivé approuvé pour la FP.
- 3 Les vaches reçoivent un VVM FP au moins 1 mois avant la première saillie et sont revaccinées au cours du deuxième trimestre de gestation avec un vaccin à BVD inactivé approuvé pour la FP.
- 4 Une dose de rappel est administrée annuellement au cours du deuxième trimestre de gestation avec un vaccin à BVD inactivé approuvé pour la FP.

Suite à l'implantation de l'un des deux scénarios de vaccination, les femelles nouvellement entrées dans le troupeau et sans statut vaccinal connu doivent recevoir un VVM FP en présaillie avant d'être intégrées au protocole de vaccination.

PROCÉDURE POUR UNE BONNE VACCINATION

Sélection et achat

- Consulter votre vétérinaire pour l'achat de vos vaccins pour votre troupeau.
- Choisir des formats de vaccins plus petits pour éviter de gaspiller les quantités inutilisées.
- Lire attentivement les directives de l'étiquette pour connaître la date de péremption, le mode d'administration, le dosage et la nécessité d'un rappel.

Entreposage

- Conserver les vaccins à une température entre 5 et 10 degrés Celsius en tout temps.
- Surveiller régulièrement la température du réfrigérateur utilisé pour l'entreposage des vaccins.

Vaccin vivant modifié (VVM)

- Utiliser une seringue et une aiguille neuves pour reconstituer les vaccins. Ne réutilisez jamais une seringue ou une aiguille ayant déjà servi par un autre médicament ou vaccin.
- Ne pas exposer à la lumière les vaccins reconstitués.
- Administrer les vaccins dans les 2 heures suivant leur reconstitution.
- Ne mélanger pas deux vaccins provenant de bouteilles différentes dans la même seringue.

VACCINATION DES VEAUX D'EMBOUCHE

Les veaux d'embouche commercialisés dans les encans spécialisés doivent obligatoirement être vaccinés contre :

- Le virus rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)
- Le virus para-influenza de type 3 (PI3)
- Le virus respiratoire syncytial bovin (BRSV)
- Le virus de la diarrhée virale bovine (BVD)

Chaque veau doit avoir reçu une dose de vaccin VIVANT modifié. Ce vaccin doit être administré à un veau âgé d'au moins 5 mois, au minimum 2 semaines avant la vente et au plus tard 4 mois avant la vente.

Les vaccins tués ne sont pas admissibles dans le protocole de vaccination des veaux d'embouche.



Vaccin tué

- Utiliser des formats de vaccins plus petits et toujours une aiguille neuve afin d'éviter toute contamination de la solution.
- Protéger les vaccins inactivés contre le gel. N'utilisez jamais un vaccin inactivé qui a été exposé au gel.

Administration

- Privilégier la voie sous-cutanée lorsque vous avez le choix du type d'injection.
- Utiliser des aiguilles de longueur et de diamètre appropriés en fonction de la voie d'administration :
 - aiguille de calibre 18 ou 16 X 3/4" ou 1" (sous-cutané)
 - aiguille de calibre 18 X 1" (intramusculaire chez les veaux)
 - aiguille de calibre 18 ou 16 X 1-1/2" (intramusculaire chez les vaches et taureaux)